



Commentaire du Coran : deux versets de la sourate

Âl 'Imrân, La famille de 'Imrân

« Dieu témoigne qu'il n'y a de dieu que Lui, et aussi les Anges et les doués de science, qu'Il maintient l'équité. Il n'y a de dieu que Lui, le Tout-Puissant, l'Infiniment Sage ! Certes, la religion auprès de Dieu, c'est l'Islam. Ceux auxquels le Livre a été donné ne se sont disputés – par rébellion entre eux – qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas aux signes de Dieu... alors certes Dieu est prompt dans Ses comptes. » (Coran, 3, 18-19)

Commentaires, sens des expressions et explications

- Dieu témoigne.** *Shahida -Llâhu* : Dieu témoigne, atteste. Ce témoignage peut être compris comme une proclamation.
- Qu'il n'y a de dieu que Lui.** *Lâ ilâha illa huwa*. Nul ne mérite d'être adoré, sinon Lui.
- Et aussi les Anges et les doués de science.** Les Anges, ainsi que ceux qui sont « doués de savoir » témoignent également de l'unicité de Dieu. La mention des Anges, puis des hommes

de savoir, permet de relever, comme le souligne Ibn Kathîr, le mérite de ces derniers. Ce passage est souvent cité pour relever le haut rang qu'occupent les savants.

- Qu'Il maintient l'équité.** *Qâ'imān bi -l-qist* : maintenant l'équité. La racine du mot *qâ'im* comprend le sens de maintenir, de se lever, de veiller au maintien ou à l'accomplissement d'une chose.
- Il n'y a de dieu que Lui, le Tout-Puissant, l'Infiniment Sage !** La répétition de la profession de foi – à laquelle viennent s'ajouter deux Noms divins qui indiquent que Dieu a pouvoir sur toute chose et qu'Il administre toute chose avec sagesse dans Sa création – vient pour confirmer Son unicité exclusive. Rappelons que le contexte de la Révélation de ces versets est la rencontre du Prophète (صلى الله عليه وسلم) et des chrétiens de Najrân.
- Certes, la religion auprès de Dieu, c'est l'Islam.** L'Islam est la seule religion acceptée de Dieu. (Ibn Kathîr, al-Bayḍāwî.) Ce qui est confirmé par le verset qui figure plus loin dans la même sourate : « **Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, cela ne sera pas accepté de lui, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.** » (Coran, 3, 85) Notons la lecture d'al-Kisâ'î : *anna -d-dîn* au lieu de *inna -d-dîn*, et qui donne l'interprétation suivante : **Dieu témoigne qu'il n'y a de dieu que Lui, et aussi les Anges et les doués de science, qu'Il maintient l'équité. Il n'y a de dieu que Lui, le Tout-Puissant, l'Infiniment Sage ! (Et Dieu témoigne que) certes, la religion auprès de Dieu, c'est l'Islam.**
- Ceux auxquels le Livre a été donné.** Les juifs et les chrétiens. (Commentaires d'al-Jalâlayn)
- Ne se sont disputés.** Les uns se tenant au monothéisme, les autres le rejetant. (Commentaires d'al-Jalâlayn) *Ikhtalafû* : se sont

disputés, forme verbale dérivée du substantif *khilâf* qui renvoie à la notion de contradiction, d'opposition, de désaccord. « *Ne se sont divisés* : allusion aux discordes suscitées bien avant l'Islâm dans le judaïsme par les esséniens, les thérapeutes, les kabbalistes, les ébionites, les millénaristes, les hassidites, etc., et dans le christianisme par les adeptes d'Arius (condamné par le concile de Nicée en 325), de Macédonius (condamné par le concile de Constantinople en 381), de Nestorius (condamné par le concile d'Ephèse en 431), d'Eutychès (condamné par le concile de Chalcédoine en 451), etc. Discordes qui sont à l'origine des divisions juives (Sephardim, Askinazim) et chrétiennes (Eglises arménienne, byzantine, jacobite, melkide, copte-éthiopienne, romaine, etc. » (Si Hamza Boubakeur)

i) - **Par rébellion entre eux** –. *Baghyan* : par rébellion, par transgression, par injustice et iniquité. Selon al-Baydâwî : par jalousie entre eux et pour conserver le pouvoir, et non pas parce qu'ils étaient dans le doute, ou parce que la vérité de l'unicité de Dieu leur était cachée. (Al-Baydâwî) Ils n'ont rejeté la vérité que parce qu'ils étaient habités par la jalousie et la haine. (Ibn Kathîr)

j) **Qu'après avoir reçu la science**. La science du *tawhîd* (de l'unicité de Dieu). (Commentaires d'al-Jalâlayn) « *La science* : l'enseignement inclus dans l'Evangile et la Thora authentiques. » (Si Hamza Boubakeur)

k) **Et quiconque ne croit pas aux signes de Dieu**. *Âyât* : signes, versets. Selon Ibn Kathîr, quiconque renie ce que Dieu a révélé dans Son Livre.

l) **Alors certes Dieu est prompt dans Ses comptes**. *Sarî'u -l-hisâb* : textuellement « rapide en compte ». Comme nous l'avons déjà vu dans la sourate *La Vache* où cette expression est utilisée, il est intéressant de relever l'interprétation d'at-Tabarî : Dieu s'est décrit en s'attribuant la faculté d'être prompt à compter parce qu'Il dénombre les actions de Ses serviteurs sans avoir à utiliser les doigts de la main, ni à penser, ni à se livrer à un examen attentif, actions qui sont le propre des faibles créatures aux capacités déficientes.

Au contraire, rien pour Lui n'est caché sur terre et dans le ciel, et rien n'échappe à Sa connaissance, fût-ce un élément dont le poids serait celui de la plus infime particule. De plus, Il rétribuera Ses serviteurs pour tout cela, raison pour laquelle Il s'est attribué la promptitude dans les comptes. (At-Tabarî) Aujourd'hui, nous avons une idée plus précise de ce que peut représenter cette rapidité dans une évaluation numérique : l'ordinateur opère ainsi en un instant des calculs qui jadis auraient pris un temps considérable !

Quelques enseignements :

- L'Islam est la religion qui proclame clairement que Dieu est Unique, et qu'il ne convient pas de donner les attributs de la divinité à une quelconque créature. Dieu en témoigne, ainsi que les Anges et les authentiques savants.
- Cette attestation de foi ne repose pas sur une vague croyance, mais sur une connaissance certaine. Dieu dit ailleurs dans le Coran : « **Sache donc qu'en vérité, il n'y a de dieu que Dieu.** » (Coran, 47, 19)
- À travers les âges et l'enseignement universel de tous les Prophètes qui se sont succédé – Dieu les couvre de bénédictions et de paix –, c'est une seule et même foi qui a été transmise aux hommes, leur ordonnant de proclamer l'unicité de Dieu et de se conformer à Sa volonté. L'Islam – la soumission à Dieu Seul – est ainsi la seule religion que Dieu accepte.
- Le Coran nous fait comprendre ici que l'une des raisons qui ont poussé les dignitaires religieux à rejeter la foi monothéiste relève d'une volonté de conserver leur position hiérarchique et de préserver leurs privilèges au sein de leurs communautés respectives. L'intérêt matériel, la notoriété et le statut social ou familial demeurent hélas, aujourd'hui encore, autant d'obstacles qui empêchent des hommes convaincus d'adhérer à l'Islam.

Avec ‘Abdu l-Qâdir al-Jîlânî Réorienter nos cœurs

« Ô jeune homme ! L’habitude est vraiment la seule chose qui te détermine, et il se peut que la quête des parts de ce monde qui te reviennent détermine ton attachement à Dieu ! Et détermine aussi ton attachement aux causes, et à l’oubli du Causateur des causes (*musabbib al-asbâb*), et à l’oubli de la vertu qui consiste à s’en remettre à Lui !

Il te faut reprendre un nouveau début dans tes actions, et il te faut être sincère dans ce que tu vas entreprendre. Dieu – à Lui la Puissance et la Majesté – dit : « **Et je n’ai créé les djinns et les hommes que pour qu’ils M’adorent.** » (Coran, 51, 56) Il ne les a pas créés pour mener une vie faite de légèretés et d’extravagances (*hawas*). Il ne les a pas créés pour le jeu. Il ne les a pas créés pour manger, boire, dormir et avoir des rapports sexuels. Réveillez-vous, ô vous qui êtes inconscients, de vos inconsciences !

Ton cœur fait un pas vers Lui, et Son amour fait des pas vers toi. Il a Lui une volonté plus ardente de rencontrer ceux qui l’aiment qu’eux-mêmes sont emplis du désir d’aller à Sa rencontre ! Il attribue (sa subsistance et toute chose) à qui Il veut sans compter. »

Enseignements :

- L’homme peut livrer à Dieu un culte qui n’est pas vraiment sincère : il peut être conduit par des habitudes, plus que par la présence du cœur. Il peut s’adresser à Dieu uniquement dans le but d’obtenir une chose de ce bas monde, chose qui

reste son objectif principal dans l’acte d’adoration. Il peut également accorder aux causes secondes un pouvoir qu’elles n’ont pas en réalité : dans ce cas, il s’en remet plus à ses calculs qu’à la toute-puissance de Dieu.

- Ici, al-Jîlânî nous invite à reconsidérer la motivation profonde de notre culte : c’est Dieu Seul qui mérite notre adoration, et c’est dans ce seul but que nous avons été créés.
- Le Coran nous met en garde contre une existence dont le seul motif serait la jouissance et la consommation des biens terrestres : « **Et ceux qui mécroient jouissent et mangent comme mangent les bestiaux ; et le Feu sera leur demeure.** » (Coran, 47, 12)
- La bonté divine est telle qu’elle accueille tout être humain qui choisit sincèrement de se réformer. Les portes de la miséricorde restent grand ouvertes pour qui choisit résolument d’entrer.

Hadiths sur le jeûne

D’après ‘Umar, le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsque la nuit vient de là¹, et que le jour s’en va de là², et que le soleil s’est couché, alors certes le jeûneur a rompu son jeûne³. » (al-Bukhârî, Muslim)

D’après Abû Hurayra, le Prophète (ﷺ) dit : « Lorsque l’un d’entre vous est invité à un repas alors qu’il jeûne, qu’il dise : “Je jeûne.”⁴ » (Muslim)

¹ Du côté de l’Orient.

² Du côté de l’Occident.

³ Dans le sens : le jeûneur peut rompre son jeûne. Le Prophète (ﷺ) utilise ici avec éloquence la forme déclarative renforcée par la confirmation (*qad*) et le temps passé du verbe afin d’indiquer qu’il n’y a pas lieu d’attendre pour rompre le jeûne. On peut aussi comprendre que le jeûne est rompu au coucher du soleil, même si le jeûneur ne consomme rien.

Remarques utiles : Les enseignements de l’Islam vont toujours dans le sens de l’allègement, en écartant avec sagesse toute forme de zèle et tout excès. Ainsi, alors que le Prophète (ﷺ) pratiquait lui-même un jeûne de plusieurs jours sans interruption (*ṣawm al-wisâl*), il avait recommandé à ses Compagnons de ne

pas agir de la sorte. Dans le même ordre d’idées, il avait affirmé : « Les gens ne cesseront d’être dans une bonne situation, tant qu’ils s’empresseront de rompre le jeûne. » (Al-Bukhârî, Muslim) Il avait dit aussi : « Ma communauté ne cessera d’être dans une bonne situation, tant que (ses membres) s’empresseront de rompre le jeûne et retarderont la prise du repas de l’aube (*suhûr*). » (Ahmad)

⁴ Répondre favorablement à une invitation est la règle en Islam. S’agissant d’un jeûne surrogatoire, on pourrait effectivement s’interroger pour savoir s’il est préférable de rompre son jeûne lorsque l’on est convié à un repas. Le hadith indique l’attitude qu’il convient d’adopter.

Zakât al-fiṭr

Aumône obligatoire de la rupture du jeûne

Chaque musulman qui en a les moyens est tenu de payer la zakât al-fiṭr. Cette taxe concerne la fête religieuse annuelle - 'Īd al-fiṭr - qui célèbre la fin du mois de jeûne. Une somme, suffisant à nourrir un adulte pendant toute une journée, est donnée à un pauvre.

D'après Ibn 'Umar en effet, « le Prophète (صلى الله عليه وسلم) fixa le montant de l'aumône de la rupture du jeûne à une mesure d'orge ou à une mesure de dattes. » Tout musulman en mesure de payer zakât al-fiṭr doit le faire. Il est de tradition d'accomplir cette aumône avant la prière du matin de 'Īd al-fiṭr. D'après Ibn 'Umar encore, « le Prophète (صلى الله عليه وسلم) ordonna de payer l'aumône de la rupture du jeûne avant que les fidèles se rendissent à la prière. » (Al-Bukhârî). Ibn 'Abbâs a dit : « Le Messager de Dieu (صلى الله عليه وسلم) a déclaré obligatoire l'aumône de la rupture du jeûne. Il l'a instituée en tant que purification pour le jeûneur des propos futiles et indécents et en tant que nourriture pour les pauvres. Pour celui qui s'en acquitte avant la prière de la fête de la rupture, elle est une aumône purificatrice agréée par Dieu, mais pour celui qui s'en acquitte après la prière de la fête de la rupture, elle n'est qu'une simple aumône parmi d'autres. » Il est possible de donner directement cette aumône à un nécessiteux de notre entourage, ou d'en verser le montant, fixé à 12 Fr. suisses/ 11,40 euros par personne (y compris les enfants), aux institutions islamiques qui se chargent de la redistribution.

Centre Islamique de Genève :

Union de Banques Suisses

IBAN : CH18 0024 0240 3349 3800 Q

BIC : UBSWCHZH80A, avec communication : zakât al-fiṭr.

Compte postal :

Centre Islamique 1207 Genève

17-722398-7

Jeûne avec ta langue aussi

Le devoir du croyant et de la croyante, c'est de se tenir sur leurs gardes et de s'abstenir de toute parole et de toute action qui pourraient leur nuire. Dieu dit – à Lui la Puissance et la Majesté – : « **Par ton Seigneur ! Nous les interrogerons tous. Sur ce qu'ils faisaient.** » (Coran, 15, 92-93).

Dieu dit également : « **Il (l'homme) ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.** » (Coran, 50, 18) L'imam an-Nawawî affirme : « Sache que tout individu responsable (*mukallaf*) se doit de tenir sa langue de tout propos, sinon une parole dont l'intérêt apparaît clairement. Et lorsque parler et se taire présentent un intérêt équivalent, la voie à suivre est alors de s'abstenir de parler, car les paroles permises peuvent conduire à tenir des paroles interdites ou des paroles non recommandées. Cela arrive fréquemment. Et rien ne vaut le salut. »

Le Prophète de la miséricorde (صلى الله عليه وسلم) a posé pour nous une règle fondamentale en la matière, règle à laquelle nous devons nous tenir fermement pour être sauvés du mal que peut receler le langage, et qui tient en quelques mots. Il a dit (صلى الله عليه وسلم) : « Celui qui croit en Dieu et au Jour dernier, qu'il dise du bien, ou qu'il se taise. »

Mon cher frère et ma chère sœur, souviens-toi : ta langue est ton ennemie dans le mal, et ton alliée dans le bien. Le sage, c'est celui donc qui s'impose le silence, ou qui ne parle que de ce qui est utile. D'après Ibn 'Umar – que Dieu soit Satisfait de lui et de son père –, le Messager de Dieu (صلى الله عليه وسلم) a dit : « Ne parlez pas beaucoup sans mentionner Dieu. Le fait de parler beaucoup sans mentionner Dieu – Exalté soit-Il – durcit le cœur, et les gens les plus éloignés de Dieu sont ceux dont les cœurs sont durs. » (At-Tirmidhî)